

RAPPORT DE MISSION 2022

Permettre à chacun
de vivre pleinement des
expériences sans laisser
d'autres empreintes
que celles de ses pas.

AIGLE 1853

ÉDITO

DE SANDRINE CONSEILLER

CEO de Aigle



OSER CHANGER

Aigle est une société à mission. Une phrase évidente, à l'aune de notre histoire, pour une décision qui ne l'était pas, au regard de l'engagement que fait naître ce changement de statut.

Modifier le statut d'une entreprise est une décision majeure, a fortiori quand ce statut est nouvellement créé, et qu'il fait naître des obligations supplémentaires.

C'est une décision engageante à long-terme, car son impact dépasse le temps d'un mandat de dirigeant. L'histoire de notre entreprise dépasse la vie de ses salariés et de sa direction, car elle débute au XIXe siècle, en 1853. En nous dotant d'une raison d'être, nous avons posé des jalons solides pour que l'aventure se poursuive au-delà de notre propre action.

C'est une décision exigeante au quotidien, car nos résultats ont désormais trois dimensions : commerciales, sociales et environnementales, structurées dans notre feuille de route, AIGLE Positive Impact. Ce plan définit nos principaux engagements et nos objectifs de transformation concrets autour de trois piliers : concevoir des produits durables, sensibiliser à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement et réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Mais, décider d'être une entreprise à mission, **c'est surtout donner une nouvelle perspective** pour travailler ensemble. Dans la période d'incertitude que nous traversons, notre raison d'être se révèle une boussole et un moteur qui explique largement nos succès collectifs en 2021. A l'aube de 2020, seuls 10% de nos produits étaient éco-conçus, fin 2022, près de 70% le seront. Une partie de la fabrication des bottes enfants s'est rapprochée de leur principale zone de commercialisation avec les désormais iconiques French Lolly produites dans notre manufacture d'Ingrandes. 100% de nos propres déchets sont désormais recyclés.

Décider d'être une entreprise à mission, **c'est aussi, un vecteur d'audace**, à l'image de notre initiative, *Aigle Positive Friday*. À l'occasion du Black Friday, nous avons fermé nos boutiques et notre eshop au profit de notre plateforme de seconde main Second souffle.

Nous ne sommes pas seuls dans cette transformation, un comité de mission, aussi exigeant que bienveillant, constitué de parties prenantes externes et internes, est chargé de vérifier l'exécution de nos engagements et de nous accompagner de manière plus générale dans ce chemin sur le long terme. Je tiens à remercier les membres de ce comité pour les discussions riches que nous avons pu avoir, leurs questions et leurs éclairages toujours pertinents. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des équipes Aigle chaque jour plus agiles et créatives qui sont le cœur battant de notre projet d'entreprise.

LE MOT

D'ELISABETH
LAVILLE

Présidente du comité de mission de Aigle



Aujourd'hui, plus que jamais, la mode doit se réinventer, en faisant évoluer son modèle de production et en accompagnant les consommateurs dans l'adoption de nouveaux usages plus vertueux.

Si nous sommes aujourd'hui témoins d'un nombre important de prises de parole des marques du secteur et que l'évolution des pratiques laisse penser qu'un mouvement est à l'œuvre, les engagements restent encore trop inégaux. Les chiffres en témoignent : si 67% des entreprises du secteur ont formalisé une politique RSE, pour 40% d'entre elles, elle ne contient pas d'objectifs chiffrés, selon un sondage réalisé par le cabinet Deloitte en 2019.

Pourtant, au-delà de leur « *footprint* », c'est à dire leur empreinte écologique et sociale, qu'elles doivent bien entendu diminuer drastiquement, les marques de mode ont aussi un « *brainprint* » c'est-à-dire une influence sur les tendances. Et dans un contexte où la transition écologique et solidaire est avant tout un changement culturel, pas seulement technique, le fait que des marques de mode s'en saisissent aidera à faire bouger la norme sociale.

Aigle l'a bien compris. En faisant le choix de devenir société à mission en 2020, et donc en inscrivant sa raison d'être ainsi que des engagements environnementaux et sociétaux dans ses statuts, la marque illustre l'esprit pionnier qui la caractérise depuis près de 170 ans. Surtout, elle montre la voie pour l'industrie de la mode, celle de l'engagement concret. Car le statut de société à mission, introduit par la loi PACTE, oblige l'entreprise à se doter de moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux qu'elle s'est fixée et à faire vérifier l'exécution de sa mission par un comité de mission ainsi qu'un Organisme Tiers Indépendant.

Dans ce rapport, qui a pour but de faire un premier état des lieux de l'avancement de Aigle sur ses engagements, le comité de mission, que j'ai l'honneur et la joie de présider, a souhaité

exposer ses observations et conclusions sur la première année d'exercice de la marque sous ce nouveau statut. Il témoigne également de l'approche adoptée par le comité vis-à-vis de Aigle, celle d'un « ami critique et bienveillant » dont le rôle est d'accompagner l'entreprise et ses équipes sur le long terme dans le déploiement de ses objectifs environnementaux et sociétaux.

L'exercice, tant pour Aigle que pour les membres de notre comité de mission, est nouveau et exploratoire mais terriblement enthousiasmant. Au cours de cette première année d'exercice, Aigle a su prouver son engagement sincère à faire évoluer ses modes de production, son offre et à sensibiliser les consommateurs ainsi que ses collaborateurs à une mode plus circulaire.

« *La mission a un début mais n'a pas de fin* », peut-on lire dans le rapport de mission de la CAMIF, elle-même société à mission. Nul doute qu'en ayant pris la décision d'obtenir ce statut, Aigle a fait le choix audacieux mais nécessaire de s'engager sur le long terme. En 2021, l'entreprise a posé les premiers jalons, solides, de cet engagement avec de nombreux objectifs structurants à horizon 2022, 2025 voire 2028. Tout l'enjeu est désormais de maintenir cette dynamique afin que la raison d'être de Aigle reste, avant tout chose, une raison d'agir.



SOMMAIRE

01. LA MISSION DE AIGLE ET SES GRANDS ENGAGEMENTS

- 06 La société à mission, de quoi parle-t-on ?
- 07 La mission de Aigle

02. À PROPOS DU COMITÉ DE MISSION DE AIGLE : GOUVERNANCE ET POSTURE

- 09 La gouvernance du comité de mission
- 10 Les membres du comité de mission
- 11 Fonctionnement du comité de mission
- 12 Le comité de mission Aigle : au-delà du suivi de l'exécution de la mission, un rôle de *critical friend*

03. REVUE DE LA PERFORMANCE : AVANCEMENT DES OBJECTIFS STATUTAIRES DE AIGLE

- 13
- 15 **ENGAGEMENT #1** Concevoir des produits durables
- 18 **ENGAGEMENT #2** Sélectionner des fournisseurs en ligne avec l'UN Global Compact
- 20 **ENGAGEMENT #3** Encourager les comportements écologiques sur les lieux de travail
- 22 **ENGAGEMENT #4** Sensibiliser à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement
- 24 **ENGAGEMENT #5** Soutenir des initiatives de protection de l'environnement
- 26 Les enseignements du comité de mission pour l'année #1

CONCLUSION DU COMITÉ DE MISSION

les perspectives et orientations pour 2022

ANNEXES

29

01.

LA MISSION DE AIGLE ET SES GRANDS ENGAGEMENTS



LA SOCIÉTÉ À MISSION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La qualité de société à mission a été introduite en 2019 par la loi PACTE dans le droit des sociétés français. Au sens de la loi PACTE, toute entreprise souhaitant obtenir ce statut juridique doit :

- ➔ Intégrer sa raison d'être dans ses statuts ;
- ➔ Intégrer un ou plusieurs objectifs sociaux, environnementaux et sociétaux dans ses statuts. Elle peut ainsi conjuguer performance économique et contribution à l'intérêt général ;
- ➔ Se doter d'un comité de mission chargé du suivi de l'exécution de la mission ;
- ➔ Désigner un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de l'exécution des objectifs ;
- ➔ Se déclarer au greffe du tribunal de commerce.



LA MISSION DE AIGLE

Depuis décembre 2020, Aigle est devenu société à mission, au sens de la loi PACTE et a inscrit dans ses statuts la raison d'être suivante :

Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas ...

Aigle a choisi d'incarner cette mission au travers de cinq engagements (appelés "objectifs statutaires") qui guident sa stratégie et ses actions¹ :



CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES



SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC LE *UN GLOBAL COMPACT*



ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL



SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



SOUTENIR DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

¹ Entités intégrées dans le périmètre de la société à mission : Europe, siège en France (inclus corporate, retail, manufacture et entrepôt).

Dans un souci de lisibilité et de cohérence globale, ces 5 grands engagements, désormais inscrits dans les statuts de Aigle, ont été formulés pour s'intégrer au Plan Positive Impact déployé par la marque, organisé **AUTOUR DE 3 PILIERS**.

AIGLE 1853
POSITIVE
PRODUCTS

1

DES PRODUITS
RESPECTUEUX

 CONCEVOIR DES
PRODUITS DURABLES

 SÉLECTIONNER DES
FOURNISSEURS EN LIGNE
AVEC LE *UN GLOBAL COMPACT*

AIGLE 1853
POSITIVE
PEOPLE

2

FAIRE QUE CHAQUE
GESTE COMPTE

 ENCOURAGER
LES COMPORTEMENTS
ÉCOLOGIQUES SUR
LES LIEUX DE TRAVAIL

 SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE ET À LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

AIGLE 1853
POSITIVE
PLANET

3

PROTÉGER ET
PRÉSERVER LA NATURE

 SOUTENIR DES INITIATIVES
DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT'

.09

02.

À PROPOS DU COMITÉ DE MISSION DE AIGLE : GOUVERNANCE ET POSTURE

Conformément à la loi PACTE et afin de suivre l'exécution de la mission de Aigle et de ses engagements, un comité de mission, composé de membres externes et internes, a été mis en place et s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2021.

LA GOUVERNANCE
DU COMITÉ DE MISSION

LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission a été constitué par Aigle dans un objectif de s'entourer d'une pluralité de profils à la croisée du secteur de la mode et de celui de l'impact et de la RSE, capables de porter des expertises différentes mais complémentaires faisant écho à sa mission et à ses grands engagements. Ce comité est composé de sept membres¹.

Membres externes (par ordre alphabétique) :



Yann-Arthur Bertrand,
Fondateur et président de la Fondation GoodPlanet, représenté par Albane Godard, Directrice générale de la Fondation GoodPlanet



Maëva Bessis,
Directrice générale de La Caserne



Guillaume Gibault,
Fondateur et président du Slip Français



Elisabeth Laville,
Fondatrice et Directrice de l'agence de conseil en stratégie RSE UTOPIES (présidente du comité de mission)



Pierre-François Le Louët,
Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin



Pierre-André Maus,
Vice-Président Maus Frères SA (actionnaire)

Membre interne :



Nadine Cottet,
Vice Présidente Marketing et Branding, Aigle



FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE MISSION

Au cours de l'année 2021, le comité de mission s'est réuni quatre fois depuis sa création, entre mars 2021 et décembre 2021.

Ces temps d'échanges et de dialogue ouverts, préparés en binôme par la présidente du comité de mission et l'entre-prise en prenant en compte les suggestions des membres, poursuivaient plusieurs objectifs :

- ➡ Tenir les membres du comité de mission informés des projets et chantiers en cours déployés par Aigle en lien avec ses grands engagements de mission ;
- ➡ De manière plus prospective, le nourrir à travers des éclairages sectoriels et réglementaires sur des thèmes susceptibles de faire évoluer ou d'impacter la mission de Aigle et le déploiement de ses engagements (ex : réglementation à venir sur l'affichage environnemental, directive européenne Corporate Sustainability Reporting Initiative, etc) ; ainsi que sur l'actualité de l'écosystème des sociétés à mission.

Ces différents contenus ont permis d'alimenter les réflexions des membres et les ont parfois amené à mettre à l'épreuve ou à enrichir certains indicateurs de suivi de la mission Aigle et les objectifs associés.

Afin d'éclairer les membres du comité de mission sur la réalité opérationnelle de certains grands engagements et les projets en cours développés par la marque sur différents chantiers (traçabilité, affichage environnemental), des collaborateurs Aigle ont été invités à intervalles réguliers aux réunions du comité, en tant que membres invités.

Plus précisément, voici les principaux points abordés au cours des réunions du comité de mission, organisées en 2021 :

RÉUNION 1

Mars 2021

- **Acculturation des membres du comité à la mission et aux grands engagements de Aigle et enrichissement des indicateurs pré-identifiés.**

RÉUNION 2

Juin 2021

- **Retour d'expérience de Mathias Vicherat, secrétaire général de Danone sur la société à mission ;**
- **Présentation de la feuille de route climat de Aigle ;**
- **Eclairage du groupe Y - Nexia, l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) sur son rôle.**

RÉUNION 3

Septembre 2021

- **Éclairage réglementaire : loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, loi Climat et Résilience**
- **Travail préparatoire sur le rapport de mission que le comité doit présenter annuellement**

Membre invité : Caroline Robert-Pimienta, VP Collections Aigle

RÉUNION 4

Décembre 2021

- **Éclairage réglementaire sur la directive Corporate Sustainability Reporting Initiative**
- **Présentation d'une première revue de la performance sur les indicateurs de suivi de la mission Aigle et préparation du rapport de mission Aigle**

Membres invités : Julie Delaude (directrice de la transformation Aigle), Laurent Hautier (directeur du sourcing Aigle)

¹ Retrouvez les biographies des membres en Annexes.



LE COMITÉ DE MISSION AIGLE : AU-DELÀ DU SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA MISSION, UN RÔLE DE "CRITICAL FRIEND"

Au sens de la loi PACTE, le comité de mission est en charge de suivre l'exécution de la mission mais aussi de publier un rapport de mission annuel pour faire part de son avis. La posture et l'approche adoptées par le comité de mission de Aigle ont visé à aller au-delà de ces contours dessinés par la loi pour jouer un rôle de *critical friend*, c'est-à-dire celui d'un « ami critique et bienveillant » mobilisé autour de l'entreprise et dans la mise en œuvre de sa mission. Cette posture adoptée par le comité de mission Aigle a permis de construire un dialogue ouvert avec l'entreprise et a permis aux membres :

- ➡ D'apporter un conseil à la direction de Aigle sur sa stratégie et ses pratiques ;
- ➡ De mettre à l'épreuve et d'enrichir, quand cela était nécessaire, les grands engagements inscrits par Aigle dans ses statuts et, de manière générale, de challenger et « bousculer positivement » l'entreprise.

“ L'équipe Aigle a très bien structuré sa démarche, travaillé sa feuille de route et ainsi mis son comité de mission dans un rôle de challenge concret extrêmement pertinent et engageant pour les membres du comité comme pour l'équipe interne.”

GUILLAUME GIBAUT,
FONDATEUR ET PRÉSIDENT DU SLIP FRANÇAIS

“ Les membres du comité de mission ont endossé auprès de Aigle le rôle d'un ami critique, exigeant mais bienveillant, qui vient challenger l'entreprise en questionnant et en donnant son avis sur les objectifs définis par Aigle et les indicateurs de suivi sélectionnés. Concrètement, au cours de nos échanges, cela s'est traduit par la re-priorisation de certains indicateurs, l'identification de nouveaux axes de travail et chantiers à ouvrir pour Aigle, etc...”

ELISABETH LAVILLE,
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE MISSION DE AIGLE

CE QUE DIT LA LOI PACTE

Selon l'article 210-10 du Code de commerce, le comité de mission :

- ➡ Est « distinct des organes sociaux » de la société ;
- ➡ Doit « comporter au moins un salarié » ;
- ➡ « Est chargé exclusivement [du] suivi [de l'exécution de la mission] » ;
- ➡ « Présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion [...] à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société » ;
- ➡ « Procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission ».

03. REVUE DE LA PERFORMANCE : AVANCEMENT DES OBJECTIFS STATUTAIRES DE AIGLE

Pour chaque engagement associé à sa mission, Aigle a défini des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi précis, à atteindre à plus ou moins long terme. Cette revue de la performance pour chaque engagement pris par Aigle vise à présenter une photographie de l'avancement de l'entreprise, de ses éventuelles difficultés ou questionnements rencontrés dans le déploiement des actions ainsi que des pistes de réflexion du comité de mission pour aller plus loin. Certains de ces indicateurs de suivi ont évolué suite aux suggestions du comité de mission.



SYNTHÈSE		
	OBJECTIF ATTEINT OU DÉPASSÉ	OBJECTIF EN COURS DE DÉPLOIEMENT OU EN PASSE D'ÊTRE ATTEINT
 CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES		50% de produits éco-conçus en 2022 et 100% d'ici 2028 <i>Objectif intermédiaire : 40% d'ici fin 2021</i>
 SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC LE UN GLOBAL COMPACT		100% de nos fournisseurs signataires de la Charte éthique Aigle en 2022
		100% de nos fournisseurs évalués A-B > 80% selon le rating ICS en 2025
 ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	Sensibiliser les collaborateurs Aigle aux enjeux environnementaux et sociaux 3 fois par an	
	Encourager l'éco-mobilité des collaborateurs Aigle	
	Trier et recycler 100% des déchets du Siège	
 SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Atteindre 250 000 sessions ouvertes sur le site de seconde main « Second Souffle » en 2022	
		Equiper 50% du parc de boutiques Aigle de box de collecte I : Co d'ici fin 2022
	Sensibiliser régulièrement les clients à la réparation	
 SOUTENIR DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT¹		Réduire nos émissions de CO2 de 46% d'ici 2030 (scopes 1 à 3) <i>Année de référence : 2019</i>
	Renouveler le contrat de soutien à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur 2020-2023	
	Soutenir des projets de revégétalisation urbaine à travers un partenariat avec Merci Raymond	

NOTE MÉTHODOLOGIQUE : Les informations présentées dans ce rapport traitent d'un périmètre Europe, siège en France (incluant corporate, retail, manufacture et entrepôt). Les exceptions feront l'objet d'une mention explicite au sein du rapport.

ENGAGEMENT #1

CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES



Précurseur en matière de produits durables de qualité, Aigle propose depuis 1853 des pièces qui durent longtemps, pour tous les temps. La botte, produit iconique de la maison, est faite à partir de caoutchouc naturel, Aigle s'est donc engagé dans cette réflexion bien avant que cela devienne un fait de société.

En 2020, Aigle a décidé de pérenniser et renforcer ce modèle de production plus respectueux de l'environnement et a initié un travail de fond sur ses collections à travers une démarche d'éco-conception de ses produits. Objectif : réduire l'impact environnemental des produits Aigle et atteindre 50% de produits éco-conçus en 2022 avec l'ambition à plus long terme d'avoir 100% de l'offre Aigle éco-conçue d'ici 2028.

Grâce à un travail au long cours des équipes qui va se poursuivre dans les prochaines années, cet objectif est en passe d'être atteint puisqu'en 2021 les produits éco-conçus ont représenté 43% du plan de collection (automne-hiver 2021).

OBJECTIF	INDICATEUR	EN 2021
50% de produits éco-conçus en 2022 et 100% d'ici 2028 <i>Objectif intermédiaire : 40% d'ici fin 2021</i>	% de produits éco-conçus dans le plan de collection	43% de produits éco-conçus dans le plan de collection <i>(automne-hiver 2021)</i>

Périmètre : plan de collection de l'entité Aigle International, les produits du plan de collection des autres entités du groupe ne sont pas inclus.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT ÉCO-CONÇU CHEZ AIGLE ?

Chez Aigle, un produit éco-conçu doit au moins répondre à un des 6 critères ci-dessous, eux-mêmes adossés à des labels et certifications externes¹ :

- Fibres certifiées recyclées ;
- Fibres certifiées biologiques ;
- Fibres cellulosiques durables ;
- Fibres d'origine animale durables ;
- Cuir responsable ;
- Made in France.

En complément, la marque observe plusieurs règles, selon la catégorie du produit :

- Matière principale : minimum de 40 % de fibres durables ;
- Composant durable : plus de 50 % en poids sur l'ensemble du produit ;
- Doublure en matières durables uniquement si la matière principale est en matières durables ;
- Composition de rembourrage : 100 % de fibre durable
- Pour une fibre de même nature, mélange non autorisé de fibre conventionnelle et durable sur un même composant. Pas plus de 5 % d'élasthanne sauf contraintes techniques ;
- Pas d'utilisation de fibre métallique sauf contraintes techniques ;
- Traitement déperlant sans perfluocarburés (PCF), molécules utilisées dans les apprêts des tissus imperméables et déperlants.

¹Aigle sélectionne des matières certifiées par l'organisme Textile Exchange : Global Organic Textile Standard (GOTS) et Organic Content Standard (OCS) pour le coton, Global Recycled Standard pour le polyester et le polyamide, Responsible Wool Standard (RWS) pour la laine et Responsible Down Standard (RDS) pour le duvet et les plumes, Leather Working Group pour le cuir.

Pour en savoir plus sur l'éco-conception des produits Aigle, consultez la Déclaration de Performance Extra-Financière 2021 de Aigle.

“ En s'appuyant sur des labels et certifications externes pour orienter ses choix de matières premières, Aigle a fait le choix, judicieux, de fonder sa définition d'un produit éco-conçu sur des critères opposables.”

**ELISABETH LAVILLE,
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE
MISSION DE AIGLE**



“ La rapide montée en puissance de l'éco-conception des produits Aigle entre 2020 et 2022 témoigne d'une volonté claire de mettre en œuvre aussi rapidement et efficacement que possible les objectifs définis lors de l'inscription de l'entreprise comme société à mission.”

**PIERRE-ANDRÉ MAUS,
VICE-PRÉSIDENT MAUS FRÈRES SA**

“ Concevoir des produits durables ne veut rien dire si nous ne mettons pas derrière ces mots les bons indicateurs de performance. Avec ce rapport, Aigle affirme un engagement fort, quantifié, vérifiable que l'on peut suivre dans la durée et qui porte l'ambition d'une mode française exemplaire dans sa transformation.”

**MAËVA BESSIS,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA CASERNE**

“ Chez AIGLE, notre action « positive impact » concrète est de créer des produits de grande qualité et donc durables, qui vont accompagner nos clients longtemps et qui pourront se transmettre. Nos équipes de designers et de développeurs conçoivent nos collections dans cette optique : le choix très sélectif des matières, le montage optimisé des produits, la sélection des meilleurs accessoires (boutons, fermetures éclair) et les tests qualité tout au long du processus de fabrication nous permettent de proposer une qualité optimale. Les équipes des collections travaillent également sur l'éco-conception des produits. En effet, nos réflexions nous poussent à concevoir des produits qui seront plus facilement recyclables (abandon du stretch, moins de fibres mélangées) et qui ont un moindre impact sur l'environnement grâce à une sélection pointue de nos matières. Nous privilégions les labels tels que Responsible Wool Standard (RWS) pour la laine, Responsible Down Standard (RDS) pour la plume, et Leather Working Group (LWG) pour le cuir par exemple. Les équipes sont très impliquées et passionnées de voir qu'il est possible de faire bouger les lignes et de concevoir des produits différemment.”

CAROLINE ROBERT-PIMIENTA, VP COLLECTIONS CHEZ AIGLE

PISTES DE RÉFLEXION POUR ALLER PLUS LOIN

Au-delà des réflexions et travaux en cours chez Aigle, le comité de mission a suggéré lors de ses différentes réunions plusieurs axes de travail et pistes de réflexions pour pousser plus loin la démarche d'éco-conception :

- ➔ La traçabilité produit étant un sujet clé dans le secteur textile, le comité a suggéré d'évaluer, à plus long terme, la pertinence d'un indicateur renseignant le niveau de traçabilité de ses produits ;
- ➔ Il serait également intéressant d'intégrer la notion de longévité des produits Aigle aux critères permettant de qualifier un produit éco-conçu.

“ La traçabilité et l'éco conception sont deux chantiers que Aigle a déjà bien entamés avec la mise en place de solutions efficaces qui permettent déjà d'obtenir des résultats très concrets. Il est crucial de s'assurer des bons agissements de ses fournisseurs et de garantir une origine éthique et durable des matières utilisées. Je suis impressionné par les efforts dégagés par les équipes de Aigle et par les premiers résultats obtenus ”.

**PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU PRÊT-À-PORTER FÉMININ**

En écho aux recommandations du comité de mission mais aussi dans l'alignement de ses engagements concernant son offre de produits, Aigle a initié en 2021 le « projet Traçabilité » en partenariat avec Footbridge pour renforcer le niveau de transparence sur la fabrication de ses produits et son impact environnemental. D'ici la fin 2023, la grande majorité des collections seront dotées d'un QR Code permettant aux consommateurs d'accéder à toutes les informations et étapes de fabrication du produit mais aussi aux informations de cycle de vie en termes d'émissions de CO₂.



ENGAGEMENT #2

SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UN GLOBAL COMPACT



Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez ses fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble de ses partenaires.

Un code de conduite, aligné avec les 10 principes universellement reconnus du Global Compact des Nations Unies, est diffusé auprès de tous les partenaires et fournisseurs de Aigle afin d'encadrer les achats de produits finis et ceux de matières premières pour les bottes fabriquées dans la manufacture Aigle. En 2022, ce code de conduite a été transformé en une Charte éthique que l'ensemble des fournisseurs Aigle devront avoir signé en 2022. Cet objectif est en passe d'être atteint puisque 92% des fournisseurs de rang 1 sont aujourd'hui signataires de cette Charte.

En parallèle, Aigle a rejoint en 2019 l'association Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) qui évalue et audite les conditions de travail chez ses fournisseurs tout en les accompagnant dans une démarche de progrès.

Ces audits sociaux ont d'abord été initiés fin 2019 chez les fournisseurs de produits finis Aigle. La note attribuée aux usines auditées est désormais utilisée comme critère d'évaluation et de référencement des fournisseurs choisis par Aigle.

En 2025, 100% des fournisseurs Aigle devront être évalués A-B > 80% selon le rating ICS (voir encadré).

“ AIGLE choisit d'avoir comme partenaires les fournisseurs qui partagent ses valeurs. Ensemble, nous nous engageons à promouvoir et à progresser sur les principes de l'UN Global Compact, les principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la lutte contre la corruption et au respect de l'environnement.”

ANDRY RANTOANINA,
CSR PROJECT MANAGER CHEZ AIGLE

OBJECTIF	INDICATEUR	EN 2021
100% de nos fournisseurs signataires de notre Charte éthique* en 2022 (incluant les principes de UN Global Compact)	Part des fournisseurs Aigle signataires de la Charte éthique Aigle	92% de nos fournisseurs de rang 1 signataires de la Charte éthique Aigle (ou du code de conduite)
OBJECTIF	INDICATEUR	EN 2021
100% de nos fournisseurs de produits finis évalués A-B > 80% selon le rating ICS en 2025	% de fournisseurs audités avec une note A-B > 80% selon ICS	56% de fournisseurs de rang 1 audités et évalués B

*En 2022, le code de conduite Aigle devient la Charte éthique
Périmètre : groupe

À PROPOS D'ICS

ICS, « Initiative for Compliance and Sustainability » est une initiative multisectorielle qui a pour objet l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. ICS est composée d'enseignes de détail dans les secteurs économiques du textile, de la chaussure, des produits électroniques, de l'alimentaire et de l'ameublement et permet aux sociétés membres de collaborer avec des outils partagés, de mutualiser les audits, et ainsi de contribuer à réduire le nombre d'audits simultanés dans les usines. Les usines sont auditées sur la base de 9 critères ci-dessous.

À l'issue de cet audit, un score composé d'une lettre suivie d'un pourcentage est attribué au membre. Cette note est découpée comme suit :

- Lettre (A – E) = criticité des non-conformités observées
- Pourcentage = pourcentage de réponses conformes au standard.



- ➡ Liberté d'association et de réclamations
- ➡ Heures de travail et heures supplémentaires
- ➡ Santé et sécurité
- ➡ Système de management, transparence et traçabilité
- ➡ Rémunération et bénéfices
- ➡ Travail des enfants et mineurs
- ➡ Pratiques disciplinaires, harcèlement et abus
- ➡ Travail forcé
- ➡ Discrimination



ENGAGEMENT #3

ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Au-delà de la fabrication de produits durables et éco-conçus, qui représente l'impact le plus direct de Aigle, l'entreprise entend utiliser sa part d'influence en participant à l'évolution des comportements de consommation et en sensibilisant ses collaborateurs à ses engagements ainsi qu'à la cause environnementale. Cela passe par la mise en place d'actions et initiatives à destination de ses salariés comme des sessions de sensibilisation régulières aux enjeux environnementaux et sociaux et l'organisation d'événements autour de la cause environnementale. Par exemple, l'ensemble des managers de Aigle ont pu mesurer leur propre empreinte carbone, avec l'outil MyCO₂¹.

OBJECTIF Sensibiliser les collaborateurs Aigle aux enjeux environnementaux et sociaux 3 fois par an 1	INDICATEUR 3 temps de sensibilisation par an	2021 5 temps de sensibilisation organisés dont une conférence donnée par la Fondation GoodPlanet et une conférence de la LPO pour sensibiliser au partenariat entre l'association et Aigle
OBJECTIF Encourager l'éco-mobilité des collaborateurs Aigle ² 2	INDICATEUR 1 action ou partenariat par an	2021 Mise en place d'un partenariat avec Zenride pour mettre à disposition des vélos de fonction aux collaborateurs Aigle
OBJECTIF Trier et recycler 100% des déchets du Siège 3	INDICATEUR Tonnage de déchets triés et recyclés et CO ₂ évité	2021 100% des déchets du Siège triés et collectés (soit 1 tonne) par Lemon Tri 661 kg de CO ₂ évités

¹ <https://www.myc02.fr/fr/>
² Objectifs et/ou Indicateurs modifiés sur proposition du comité de mission

“ La création d'un jardin collectif sur les principes de la permaculture à Ingrandes, la prise en charge à 70% de la location d'un vélo pour nos salariés, [...] le tri des déchets, la suppression des poubelles individuelles et des bouteilles en plastique... Ce sont toutes ces initiatives qui nous permettent ensemble d'agir pour demain et d'encourager des comportements écologiques sur le lieu de travail. Nous recherchons en permanence des solutions nous permettant de réduire notre consommation d'énergie, notre production de déchets et de favoriser le recyclage.”

ANNE LAFON,
DIRECTRICE DÉVELOPPEMENT RH CHEZ AIGLE



PISTES DE RÉFLEXION POUR ALLER PLUS LOIN

Au-delà des réflexions et travaux en cours chez Aigle concernant cet engagement dédié aux comportements écologiques des salariés Aigle, le comité de mission a suggéré d'enrichir en 2022 les actions et indicateurs associés :

- ➔ En 2021, la situation sanitaire a rendu compliquée l'organisation de temps de formations et d'événements solidaires rassemblant les collaborateurs Aigle. En 2022, l'objectif pour Aigle va être d'encourager les comportements écologiques sur les lieux de travail en mettant l'accent sur la formation à l'éco-conception des équipes du Siège. L'enjeu sera, dans un second temps, d'ouvrir ces formations aux forces de vente en boutiques, qui sont les premiers interlocuteurs directs des clients et les plus à même de répondre à leurs questions concernant l'engagement de Aigle. De telles formations pour les équipes du Siège et les forces de vente sont en cours de construction, pour un démarrage prévu courant 2022. Aigle a également pour ambition d'organiser régulièrement des événements rassemblant l'ensemble de ses collaborateurs autour de causes environnementales ;
- ➔ Il a également été suggéré d'étendre le périmètre de l'indicateur sur le tri et sur le recyclage des déchets aux usines - ce qui soulève un enjeu technologique concernant le recyclage du caoutchouc vulcanisé utilisé en très grande proportion par Aigle pour ses produits, et pour lequel il n'existe pas de technologie de recyclage suffisamment efficace à date.

“ En 2021, la Fondation GoodPlanet a pu intervenir auprès des collaborateurs Aigle afin de les sensibiliser aux enjeux de la protection de l'environnement. Il est fondamental que les entreprise fassent de la sensibilisation et de la formation des salariés une priorité de leur mission car l'engagement d'une marque ne peut pas exister sans des collaborateurs conscients des défis planétaires. Tout l'enjeu pour 2022 et les prochaines années sera de rendre accessibles ces temps de formation et de sensibilisation aux forces de vente en boutiques”.

ALBANE GODARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE LA FONDATION GOODPLANET



ENGAGEMENT #4

SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Convaincu que pour changer les comportements, il est préférable, plutôt que de culpabiliser, d'éveiller les consciences et de proposer des alternatives crédibles, Aigle a à cœur de sensibiliser ses clients à l'économie circulaire et de faciliter le passage à l'acte pour leur permettre d'allonger la durée de vie de leurs produits. Parmi les initiatives mises en place par Aigle :

- ➡ L'installation de box de collecte I : Co pour les clients souhaitant déposer leurs vêtements trop usés, qui devrait se poursuivre en 2022 pour concerner la moitié du parc de magasins Aigle en France ;
- ➡ Le lancement en octobre 2020 de la plateforme de seconde main "Second Souffle" permettant aux consommateurs d'acheter ou de revendre des produits Aigle (au préalable nettoyés et reconditionnés) ;
- ➡ La sensibilisation des consommateurs à l'intérêt de la réparation pour allonger la durée de vie de leurs vêtements, à travers l'organisation d'ateliers en boutiques.

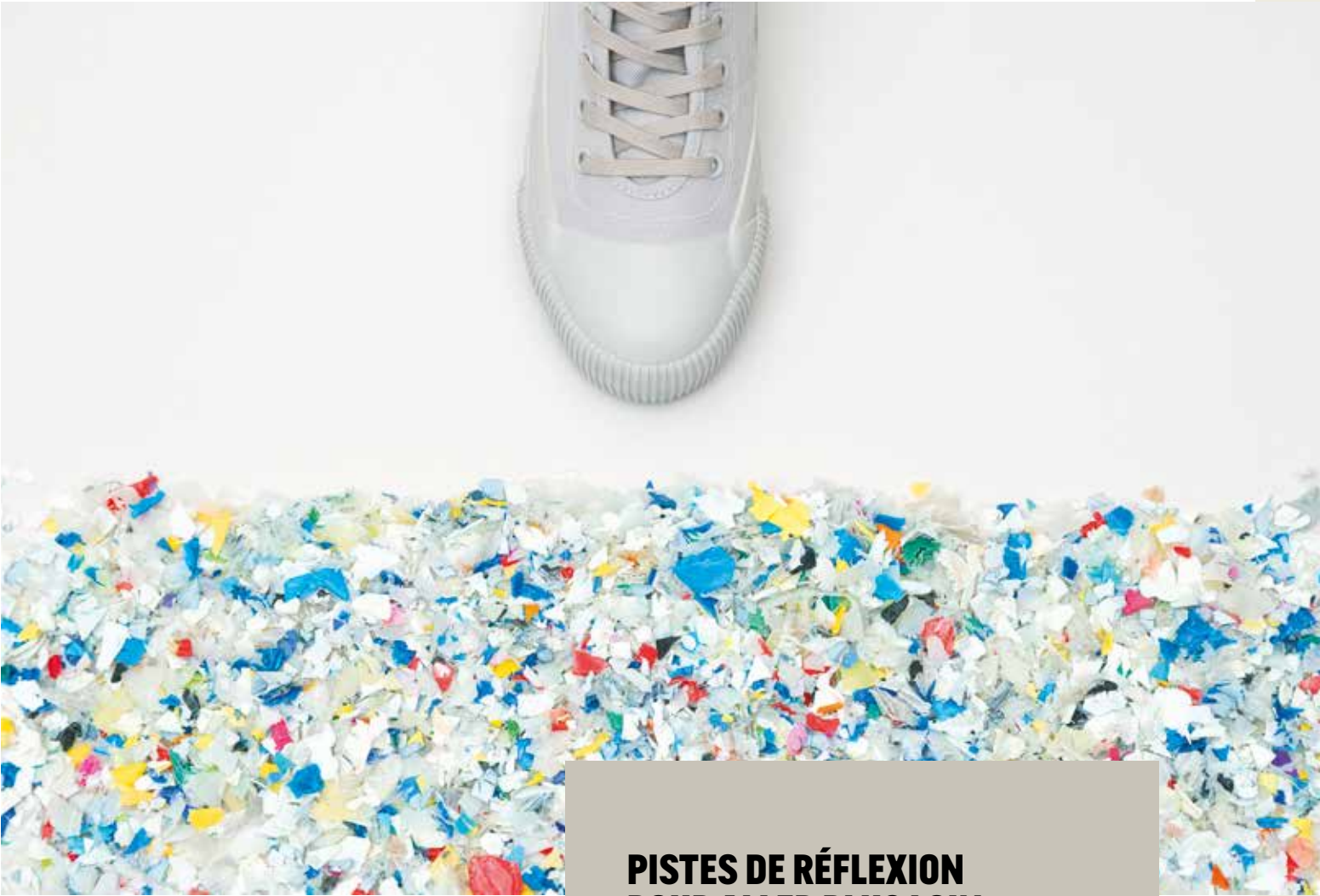


OBJECTIF Atteindre 250 000 sessions ouvertes sur le site de seconde main « Second Souffle » en 2022 ¹	INDICATEUR Nombre de sessions ouvertes sur Second Souffle en 2021 / nombre de sessions ouvertes sur Aigle.com	2021 270 000
OBJECTIF Equiper 50% du parc de boutiques Aigle, détenues en propre, de box de collecte I : Co d'ici fin 2022 (périmètre France)	INDICATEUR % des boutiques en France ayant une box de collecte	2021 38%
OBJECTIF Sensibiliser régulièrement les clients à la réparation : 13 ateliers de réparation organisés dans les boutiques françaises Aigle chaque année	INDICATEUR Nombre d'ateliers de réparation organisés par an	2021 10 ateliers de réparation organisés – en partenariat avec Tilli Couture

“ C'est une véritable fierté d'avoir participé au lancement de notre plateforme de seconde main et ainsi de promouvoir l'économie circulaire et une industrie de la mode plus responsable. Ce projet a en plus été l'occasion de soutenir une jeune start-up française qui nous a accompagné dans la concrétisation rapide de ce beau projet.”

CLAIRE-ALIX LEGENDRE, HEAD OF DIGITAL AND CUSTOMER ENGAGEMENT CHEZ AIGLE

¹Objectifs et/ou Indicateurs modifiés sur proposition du comité de mission



PISTES DE RÉFLEXION POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ Systématiser l'accès des clients à la réparation de leurs produits

“ La seconde main et la réparation font partie des enjeux clés de la mode pour les années à venir. Aigle a su se positionner parmi les premiers acteurs à proposer des solutions concrètes et a aujourd'hui toutes les cartes en main pour les emmener à l'échelle et ainsi renforcer son modèle et la cohérence de sa mission.”

GUILLAUME GIBAUT, FONDATEUR ET PRÉSIDENT DU SLIP FRANÇAIS ;

ENGAGEMENT #5

SOUTENIR DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



En 1993, la publication du Guide du voyageur éthique de Aigle soulignait déjà l'importance de préserver notre environnement. Dans cette droite ligne, Aigle soutient différents programmes de protection de l'environnement menés par des experts et ONG. Depuis plusieurs années, Aigle est partenaire de la Ligue de Protection des Oiseaux dans le cadre d'un programme dédié à la conservation des aigles, l'animal totem de la marque, qui vise à préserver plusieurs espèces aujourd'hui menacées d'extinction en France. Et pour contribuer au retour de la biodiversité en ville, Aigle a choisi de soutenir sur le long terme Merci Raymond qui porte des projets de végétalisation urbaine.

OBJECTIF Réduire nos émissions de CO ₂ de 46% d'ici 2030 (scopes 1 à 3) ¹ <i>Voir ci-contre</i> Année de référence : 2019	INDICATEUR % de réduction des émissions de CO ₂ de Aigle (scope 1 à 3)	2021 En cours. Résultats disponibles en 2023 (chiffres 2022)
OBJECTIF Renouveler le contrat de soutien à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur 2020-2023	INDICATEURS • Montant versé au programme de sauvegarde des Aigles de la LPO • Nombre d'aigles soignés, recueillis ou pris en charge	2021 • 33 000 € versés à la LPO • 14 individus (12 Circaètes Jean le Blanc et 2 Aigles Royaux) ont été pris en charge dans 3 des 7 centres de soins LPO
OBJECTIF Soutenir des projets de revégétalisation urbaine à travers un partenariat avec Merci Raymond	INDICATEUR Montant HT versé à Merci Raymond	2021 47 972 € HT

“

Depuis sa fondation en 1853, Aigle est une marque durable, qui permet à l'homme de vivre des expériences à l'extérieur. Il est donc essentiel de nous engager en faveur de la protection de l'environnement. En 2021, au regard de nos collections plus lifestyle, et dans une dynamique plus urbaine, il nous a paru évident de collaborer avec Merci Raymond, pour reconnecter les citadins à la nature. Ainsi, nous avons contribué à l'agencement d'un lieu de vie parisien engagé, en végétalisant la terrasse de La Caserne. 10% des bénéfices de nos ventes privées et avant-premières soldes ont permis de financer ce projet, engageant ainsi nos collaborateurs en boutiques et nos clients dans ce projet. En 2022, la collaboration avec Merci Raymond perdure, avec d'autres projets de re-végétalisation urbaine à venir en province ! ”

CHLOÉ MEFFRE, RESPONSABLE MARKETING
OPÉRATIONNEL RETAIL & WHOLESALE CHEZ AIGLE

¹ Le périmètre du bilan carbone de Aigle concerne les activités de Aigle International sur le territoire français.

EMPREINTE CLIMATIQUE :

UN PLAN À 10 ANS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ DE AIGLE

La protection de l'environnement passe aussi par la réduction des impacts liés aux opérations et aux produits Aigle. C'est pourquoi, afin de respecter l'Accord de Paris et pour être à la hauteur des enjeux climatiques, un plan à 10 ans de réduction des émissions CO₂ de Aigle, basé sur un bilan carbone (scopes 1 à 3), a été construit en partenariat avec la Fondation GoodPlanet, pour inscrire l'entreprise dans une trajectoire réaliste vers une économie bas-carbone. Objectif : diminuer de 46% les émissions de CO₂ d'ici 2030 (par rapport à 2019). Plus précisément, Aigle vise :

- ➡ Un objectif de réduction de ses émissions en valeur absolue de -46% sur les scopes 1 et 2
- ➡ Un objectif de réduction en valeur relative de -46% par produit vendu sur le scope 3.

Cette stratégie carbone va être détaillée en 2022, mise en œuvre sur 10 ans, avec des objectifs de réductions annuels, et articulée autour de trois axes d'engagements :

- ➡ Un travail sur la collection produit, qui représente le poste d'émission majoritaire pour Aigle², visant à augmenter l'achat de matière première à faible impact carbone ;
- ➡ Un travail sur la gestion des transports et de la logistique ;
- ➡ Une attention particulière portée aux consommations d'énergie.

Ces trois axes s'appuient sur une série d'indicateurs de performance qui permettront de piloter et suivre dans le temps le déploiement des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Courant 2023, un nouveau bilan carbone sera réalisé pour mesurer la progression.

Pour aller plus loin, consultez la Déclaration de Performance Extra-Financière 2021 de Aigle.

PISTES DE RÉFLEXION

POUR ALLER PLUS LOIN

Le comité de mission a suggéré à Aigle de muscler ses actions, en allant au-delà d'actions purement philanthropiques. Pour prendre en compte cette suggestion du comité de mission, l'entreprise a d'ores et déjà priorisé la réalisation d'une étude visant à mesurer l'empreinte de ses activités et produits sur la biodiversité (lancement des travaux prévu pour 2022 pour une finalisation en 2023). Cette étude sera réalisée en prenant comme base la méthodologie du Global Biodiversity Score™³ Le comité de mission en analysera les résultats, enseignements et actions correctrices lors des réunions prévues sur son prochain exercice 2023.



² 78% des émissions GES de Aigle proviennent des achats de produits finis textiles/chaussants et achats de matières premières.
³ <https://www.cdc-biodiversite.fr/gbs/>

LES ENSEIGNEMENTS DU COMITÉ DE MISSION POUR L'ANNÉE #1



“ Les engagements définis par Aigle avec l'accompagnement de son comité de mission traversent toute l'organisation de la société et permettent de mobiliser l'ensemble des parties prenantes à son projet. Les actionnaires de Aigle se réjouissent de cette mobilisation et se félicitent de voir l'entreprise progresser concrètement sur les cinq axes qui définissent sa mission.”

PIERRE-ANDRÉ MAUS,
VICE-PRÉSIDENT MAUS FRÈRES SA



“ Aigle fait partie des trop rares entreprises du secteur de l'habillement à être devenue une entreprise à mission. Je suis heureux de soutenir cette initiative. L'engagement des équipes de Aigle en faveur de la réalisation de sa mission est très fort et extrêmement stimulant. Cette nouvelle initiative ouvre des voies nouvelles en faveur d'une économie plus juste, désirable et performante.”

PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PRÊT-À-PORTER FÉMININ



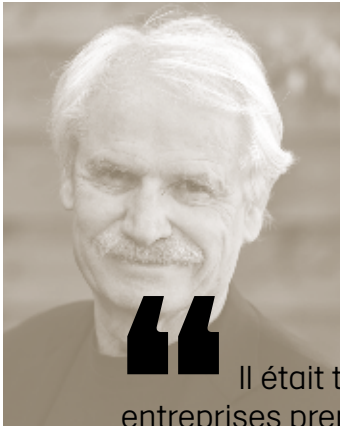
“ Prendre le temps d'entrer au cœur de la stratégie RSE d'une marque, être dans un cadre bienveillant permettant de challenger les objectifs et de comprendre quels sont les défis opérationnels qu'une marque rencontre lors du déploiement d'une stratégie ambitieuse, c'est ma vision du rôle d'un comité de mission.”

MAËVA BESSIS,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
LA CASERNE



“ L'objectif pour cette première année de Aigle en tant que société à mission consistait à définir des objectifs structurants et significatifs, en lien avec sa mission. Ce défi a été relevé haut la main par les équipes, avec l'aide de notre comité de mission, avec des objectifs particulièrement engageants sur les produits. Désormais, l'enjeu est de transformer l'essai et notre comité entend accompagner et soutenir Aigle dans ce chemin de progrès.”

ELISABETH LAVILLE,
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE MISSION DE AIGLE



“ Il était temps que les entreprises prennent leurs responsabilités environnementales et sociétales. Comme d'autres, Aigle ouvre la voie. Nous sommes très heureux, avec la Fondation GoodPlanet, de les accompagner. N'oublions pas, agir rend heureux !”

YANN-ARTHUS BERTRAND,
FONDATEUR ET PRÉSIDENT
DE LA FONDATION GOODPLANET

“ La vitesse de mise en place de certaines actions, comme la part de matière durable dans les collections est enthousiasmante pour l'avenir. L'industrie a un chemin immense à parcourir mais dès lors que la conviction se forge et que l'entreprise se met dans le bon sens de marche, il n'y plus de retour en arrière possible !”

GUILLAUME GIBULT,
FONDATEUR ET PRÉSIDENT DU SLIP FRANÇAIS



CONCLUSION DU COMITÉ DE MISSION



LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS POUR 2022

En devenant société à mission, Aigle a fait un choix audacieux. 2021 a été une année riche, la première sous ce nouveau statut juridique pour l'entreprise. L'objectif de cette première année a consisté à construire les fondations de la mission de Aigle en précisant les engagements définis par l'entreprise et les indicateurs de suivi mais aussi en dessinant des perspectives de travail pour les prochaines années. A ce titre, le comité de mission de Aigle souligne l'esprit de dialogue ouvert et constructif adopté par l'entreprise tout au long des échanges. Être société à mission engage résolument Aigle dans un travail

au long cours et une dynamique d'amélioration continue. Pour continuer à être à la hauteur de ses engagements tout en restant fidèle à sa mission, le comité de mission a d'ores et déjà suggéré à l'entreprise de travailler sur différents axes en 2022. Aigle avance un pas après l'autre : certains de ces chantiers occupent déjà les équipes, et c'est une bonne nouvelle ! En 2022, les réunions du comité de mission seront l'occasion de faire un premier diagnostic du déploiement de l'ensemble des projets et actions afin d'en mesurer les résultats, mettre en lumière les succès et les éventuelles difficultés mais aussi dessiner de nouvelles priorités. A suivre...

LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION AIGLE

Par ordre alphabétique

YANN-ARTHUR BERTRAND

Né en 1946, Yann Arthus-Bertrand s'est toujours passionné pour le monde animal et les espaces naturels. Très vite, il utilise l'appareil photo pour consigner ses observations en complément de l'écriture. En 1992, Yann lance le projet photographique sur l'état du monde et de ses habitants : La Terre Vue Du Ciel. Prolongeant son engagement pour la cause environnementale, Yann crée alors la Fondation GoodPlanet. Depuis 2005, cette organisation reconnue d'utilité publique a pour objectifs de placer l'écologie et l'humanisme au cœur des consciences et de susciter l'envie d'agir concrètement pour la terre et ses habitants. En mai 2017, il ouvre avec sa fondation le premier lieu dédié à l'écologie et à l'humanisme à Paris, Le Domaine de Longchamp situé au cœur du Bois de Boulogne. Le Domaine offre gratuitement un espace d'expérimentation fait d'œuvres engagées, de rencontres et de partage, pour vivre l'expérience d'une écologie généreuse. C'est cet engagement qui lui vaut d'être nommé en 2009 « Ambassadeur de bonne volonté » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il commence alors la réalisation de plusieurs documentaires sur l'environnement et l'humanisme : Home en 2009, Planète Océan en coréalisation avec Michael Pitiot en 2011, La soif du monde en 2012, Human en 2015 et Terra la même année. Yann Arthus-Bertrand s'est lancé dans un nouveau défi en coréalisant avec Anastasia Mikova Woman qui a vu le jour le 4 mars 2020. Ce film est entièrement consacré aux femmes du monde entier, a suscité plus de 3 ans de tournage, 60 pays visités, et des milliers d'interviews. Son dernier documentaire, Legacy, notre héritage, réalisé à partir d'images d'archives est sorti début 2021. Il travaille actuellement sur plusieurs nouveaux projets d'expositions photos ainsi que de films et documentaires, dont France, une histoire d'amour.

MAËVA BESSIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA CASERNE

Maëva Bessis est la directrice générale de LA CASERNE. Diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion, elle commence sa carrière chez Nina Ricci au service digital pour rejoindre l'équipe de L'Exception en 2012. Elle participe au succès de l'entreprise et occupe le poste de directrice marketing pendant 3 ans avant d'en devenir la directrice générale adjointe. Passionnée par la nature et les écosystèmes, elle remporte en 2019 l'appel à projet lancé par la Mairie de Paris pour créer un lieu dédié à la mode responsable. Installé dans l'ancienne Caserne de pompiers Château Landon du 10ème arrondissement de paris, le lieu héberge plus d'une quarantaine d'acteurs engagés pour transformer l'industrie de la mode. Du prêt-à-porter à la maroquinerie en passant par l'innovation responsable, Maëva Bessis entend faire de ce lieu « un lieu de rassemblement, un lieu de recherche mais aussi un lieu de culture et de fête, créateur de lien social ». En pleine crise du covid, elle participe aux réflexions du Comité stratégique de filière Mode et luxe et contribue au rapport « Relocalisation et Mode durable » publié en janvier 2020.

NADINE COTTET, VP MARKETING ET BRADING CHEZ AIGLE

Diplômée de l'Audencia et d'un MBA de l'université américaine 'The Ohio State University' (Columbus, Ohio), Nadine Cottet a plus de 25 ans d'expérience dans de grands groupes internationaux avec comme principale mission la définition de la stratégie des marques, ancrée sur une compréhension exhaustive du client et de son environnement. Au sein du groupe Américain Newell brands (9Mds\$ de CA) Nadine a notamment travaillé au repositionnement et à la prémiumisation des marques d'héritage Parker et Waterman. De 2015 à 2019, VP Consumer& Market Insights au sein de La Direction Marketing et Branding de LACOSTE, elle a contribué au développement de la marque LACOSTE, en apportant des insights forts et pertinents, et en établissant une segmentation clients au cœur de la stratégie de clusterisation de la marque. Depuis 2020, elle occupe la fonction de VP Marketing & Branding. Elle a développé la nouvelle plateforme de marque et a construit l'engagement Positive Impact.

GUILLAUME GIBAUT, FONDATEUR ET PRÉSIDENT DU SLIP FRANÇAIS

Guillaume Gibault, 36 ans, Parisien, entrepreneur, fondateur et président du Slip Français, marque de vêtement fabriqués localement en France. Avec 120 collaborateurs et 30 ateliers partenaires à travers l'hexagone et plus de 20M€ de chiffre d'affaires, Le Slip Français est une entreprise à mission qui vise à « réinventer avec panache l'industrie textile française ».

ELISABETH LAVILLE, FONDATRICE ET DIRECTRICE D'UTOPIES

Diplômée d'HEC en 1988, Elisabeth créé cinq ans plus tard UTOPIES, le premier cabinet de conseil français dédié au développement durable. Elle est depuis reconnue comme l'une des expertes européennes du développement durable, a reçu le Prix Veuve Clicquot de la Femme d'Affaires de l'année en 2008 et a été faite Chevalier de la Légion d'Honneur cette même année. Elle est l'auteur du best-seller « L'entreprise verte » et de plusieurs autres ouvrages. Elisabeth Laville et l'équipe d'UTOPIES ont accompagné de nombreux clients de tous horizons à l'élaboration et à la mise en place de stratégies développement durable, allant de pionniers de la RSE comme Veja, Le Slip Français, Ben & Jerry's, Nature & Découvertes ou Interface, à de grands groupes internationaux comme Danone, Kering, Carrefour, Sodexo, L'Oréal, etc. Elle siège au Conseil d'Administration de Nature & découvertes, de Rabot Dutilleul et de plusieurs ONG ou fondations (dont Unis-Cités et la Fondation Tour du Valat).

PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PRÊT-À-PORTER FÉMININ

Diplômé de l'ESCP Europe et de l'Institut Français de la Mode, Pierre-François Le Louët débute sa carrière chez L'Oréal avant de rejoindre l'agence de conseil NellyRodi fondée par sa mère à Paris. Il est président de NellyRodi depuis 2003 ainsi que des filiales de New York et Tokyo. Il est élu Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin en 2016, Président de France Industries Créatives en 2020. Pierre-François Le Louët est également Vice-Président de l'Union Française des Industries Mode Habillement, de l'Union Française des Arts du Costume. Il est administrateur et secrétaire du Bureau de l'Institut Français de la Mode. Il est chevalier dans l'Ordre des Arts & Lettres.

PIERRE-ANDRÉ MAUS, VICE-PRÉSIDENT MAUS FRÈRES SA

Pierre-André Maus, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de lettres, diplômé de l'Insead, a commencé sa carrière dans le conseil avant de rejoindre le Groupe familial suisse Maus Frères SA dont il est Vice-Président. Il est administrateur des principales sociétés du Groupe, composé des Grands Magasins Manor en Suisse et des marques Lacoste, Aigle, The Koooples, Tecnifibre et Gant. Pierre-André Maus préside depuis 2022 la Fondation Lacoste. Il est également administrateur des Arts Décoratifs.

RAPPORT
DE L'ORGANISME TIERS
INDÉPENDANT (OTI)
RELATIF À LA
VÉRIFICATION
DE L'EXÉCUTION DES
OBJECTIFS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX



NIORT
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01
www.groupey.fr

AIGLE INTERNATIONAL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons obtenu un avis de recevabilité à notre demande d'extension d'accréditation majeure pour le domaine de « vérification de la déclaration portant sur l'exécution par les sociétés, mutuelles et unions à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux ».

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Ces objectifs sont présentés dans le rapport du comité de mission et sont relatifs à la période allant du 11 janvier 2021(date de dépôt des statuts au greffe du tribunal de commerce) au 31 décembre 2021, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Impossibilité de vérifier un objectif environnemental et respect de chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux

S'agissant de l'objectif statutaire environnemental #1 relatif à la conception de produits durables, Aigle International mobilise des moyens (financiers, humains et opérationnels) qui attestent d'un niveau d'ambition élevé afin d'atteindre son objectif opérationnel, lui-même en cohérence avec l'objectif statutaire.

Néanmoins, à la date de l'émission de notre rapport, nous rencontrons des limitations en raison de la définition du produit « éco-conçu ». Pour l'OTI, cette définition mériterait non seulement des contours explicitement arrêtés mais aussi une intégration dans les différents documents de consolidation des données (afin d'identifier clairement les produits répondant à la définition d'écoconception).

GROUPE Y AUDIT
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée – Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International – Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais – CS 18421 – 79024 NIORT Cedex – Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 – APE 6920 Z – TVA : FR 10 377 530 563

FONTENAY-LE-COMTE – FUTUROSCOPE – LA ROCHE-SUR-YON – LUÇON – NANTES – NIORT – PARIS

En raison de l’importance des faits décrits ci-dessus, nous n’avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l’entité de l’objectif environnemental relatif à la conception de produits durables retenu en application du 2° de l’article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, qu’elle s’est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d’être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n’avons pas relevé d’anomalie significatives de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l’entité ait atteint les objectifs opérationnels qu’elle a définis pour chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux, et que
- par conséquent, la société Aigle International respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux qu’elle s’est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d’être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

S’agissant de l’objectif statutaire #2 :

- le déploiement des audits ICS aux fournisseurs de rang 2 à partir de 2022 nécessitera la mise en place d’un objectif spécifique portant sur lesdits fournisseurs de rang 2 et,
- les audits ICS n’incluent pas, à ce jour, de critères environnementaux. Compte tenu de l’ambition à coloration environnementale affichée par Aigle, nous vous encourageons à développer le volet environnemental des audits, ce qui renforcera également la cohérence de l’objectif 2.

Par ailleurs, en lien avec l’objectif statutaire #3, les objectifs opérationnels pourraient être renforcés afin d’élargir leurs périmètres géographique et/ou opérationnel. Ainsi, cela permettrait d’enrichir l’objectif 3 et d’accentuer l’impact des actions engagées.

Et enfin, à la lumière de l’objectif statutaire #5, l’OTI sera attentif à l’évolution de l’objectif opérationnel de réduction des émissions de CO2. Cet objectif opérationnel a été mis en place suite à une première mesure de l’empreinte carbone. Par conséquent, il conviendra, pour Aigle, de poursuivre la mise en œuvre de cette ambition de réduction de l’impact carbone afin que la trajectoire fixée soit respectée.

Préparation de l’information liée à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l’entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l’état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l’entité dotée de la qualité d’entreprise à mission

Il appartient à l’entité :

- de constituer un comité de mission chargé d’établir annuellement un rapport en application des dispositions de l’article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d’établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l’entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement des informations liées à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d’erreurs ;
- d’établir les informations liées à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d’établir son rapport en s’appuyant sur les informations liées à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l’entité et en procédant à toute vérification qu’il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d’administration.

Responsabilité de l’entité désignée organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l’article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d’assurance modérée sur le respect par l’entité des objectifs sociaux et environnementaux qu’elle s’est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l’article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l’article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d’intervention 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une dizaine entretiens avec les personnes responsables de la préparation du Rapport, représentant notamment la direction, les ressources humaines, les pôles projet et transformation, création et achats et, les services communication - marketing.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d’anomalies significatives sur les informations relatives à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l’entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d’assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l’entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d’être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d’une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l’article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d’être de l’entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d’être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d’autre part, l’exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d’être et de l’activité de l’entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l’engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l’activité de la société.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - Les informations disponibles dans l’entité (les procès-verbaux des réunions du comité de mission ou encore les supports de présentation du dispositif d’entreprise à mission) ;
 - la feuille de route de société à mission et le rapport du comité de mission ;
 - le cas échéant, ses publications (plaquette commerciale, Déclaration de performance extra-financière, site internet).

- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l’activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d’être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l’existence d’objectifs opérationnels et d’indicateurs clés de suivi et de mesures de leurs atteintes par l’entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l’entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l’entité pour rendre compte de l’exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l’appréciation de l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l’information collectée avec la perception qu’ont les parties prenantes des effets et impacts de l’entité. Par ailleurs, nous avons revu l’analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d’apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d’indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l’adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l’évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l’ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l’entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l’ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l’entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d’autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection d’entités contributrices¹ et représentatives du périmètre concerné par la qualité de société à mission et couvrent entre 42,1% et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;
 - apprécié la cohérence d’ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l’entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

¹ Aigle SA, Aigle international, Aigle Deutschland GmbH, Vêtements Aigles SA (Suisse), Aigle international UK Ltd, Aigle Asia Ltd, Li-Ning Aigle Ventures Company Ltd, Aigle Hong Kong Ltd

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérifications plus étendus.

Fait à Niort, le 4 mars 2022

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON

Associé Département Développement Durable

AIGLE 1853